



## ARRÊTÉ PERMANENT N°02/2024

<p>Portant restriction de circulation et de stationnement pour les interventions ENEDIS sur la commune</p>
--

Nous, Maire de la Commune de Bouvines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la demande de la **société SME Groupe LECLERE**, représentée par Wendy CHOEUR, en vue de d'effectuer des travaux ENEDIS, souvent aériens, sur l'ensemble du territoire communal prévu pour l'année 2024.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation lors de ces travaux, en tout point du territoire,

Considérant que ces propositions sont de nature à faciliter la circulation et à renforcer la sécurité,

### **ARRETONS**

Article 1 : Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, la circulation pourra être perturbée temporairement et soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

- Restriction de stationnement pour la pose de nacelle
- La vitesse maximale autorisée sera fixée à 30km/h
- La chaussée sera rétrécie

Article 2 : Le stationnement des véhicules de toute nature pourra éventuellement être interdit dans l'emprise des dits chantiers.

Article 3 : La **société SME Groupe LECLERE** sera chargée de mettre en place la signalisation adéquate et de faire le nécessaire pour laisser un passage pour les piétons et garantir la sécurité des usagers.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmis au Commandant de la Brigade de gendarmerie de Cysoing, au Commandant des Sapeurs-Pompiers de Villeneuve d'Ascq et à la M.E.L qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bouvines, le 03/01/2024  
Le Maire, Alain BERNARD